



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral modificatif n° IDF-2024-11-06-00006
relatif à la commission régionale d'établissement des listes électorales en vue de
l'élection des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France du 31
janvier 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.511-6, R. 511-28 et R.512-14 ;

Vu le décret n° 2017-1823 du 28 décembre 2017 portant création de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2024 pris en application de l'article R. 511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-09-00005 du 9 septembre 2024 modifié instituant la commission régionale d'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France du 31 janvier 2025 ;

Vu la désignation faite par la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;

Vu la désignation faite par le Président de la Caisse de la mutualité sociale agricole d'Île-de-France ;

Vu les désignations faites par La Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Île-de-France, les Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France, la Coordination Rurale d'Île-de-France, la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière-CGT, la Fédération CFTC-AGRI, la Fédération Générale Agroalimentaire-CFDT, l'Union Régionale d'Île-de-France CFE-CGC, la FGTA-FO, et par les membres de la chambre d'agriculture élus au titre du collège mentionné au 2° de l'article 511-6 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les désignations faites par les groupements professionnels agricoles, la Caisse régionale de Groupama, la Fédération régionale des coopératives agricoles, la Caisse de la Mutualité sociale agricole d'Île-de-France et le Crédit Agricole Île-de-France ;

Vu la demande de modification de désignation faite par l'Union Régionale d'Île-de-France CFE-CGC, reçue par mail le 17 septembre 2024 complétée par mail du 23 septembre 2024 ;

Vu le courrier du 26 octobre 2024 du Syndicat Interdépartemental de la Propriété Rurale d'Île-de-France désignant un remplaçant à Madame Elisabeth de Vigneral, titulaire au titre du collège constitué conformément au 2° de l'article R. 511-6 du code rural et de la pêche maritime ;

Sur la proposition du Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

A R R Ê T E :

Article 1 : L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2024 modifié, ainsi rédigé :

Article 6 : Sur proposition des membres de la Chambre d'agriculture élus au titre du collège mentionné au 2° de l'article R. 511-6 du code rural et de la pêche maritime, sont désignés membres de la commission, avec voix consultative, en qualité de représentants des propriétaires et usufruitiers, pour l'établissement des listes électorales des électeurs votant individuellement :

- Mme Elisabeth DE VIGNERAL (titulaire) ;

Est remplacé par :

Article 6 : Sur proposition des membres de la Chambre d'agriculture élus au titre du collège mentionné au 2° de l'article R. 511-6 du code rural et de la pêche maritime, sont désignés membres de la commission, avec voix consultative, en qualité de représentants des propriétaires et usufruitiers, pour l'établissement des listes électorales des électeurs votant individuellement :

- Mme Elisabeth DE VIGNERAL (titulaire) ;
- M. Xavier SAGOT (suppléant).

Article 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission visé aux articles ci-dessus.

Fait à Paris, le 06 OCT. 2024

Le préfet,


Le préfet,
Directeur de cabinet

Christophe NOËL du PAYRAT